

Renouvellement de confiance pour une filière durable qui protège la qualité de l'eau : signature du nouveau contrat soja

Le lundi 2 février 2026, Eau 17 et ses partenaires se sont réunis à l'Hyper U de Saintes pour signer le nouveau contrat d'engagement de la filière soja 2026–2028. Un événement qui marque une étape clé dans la pérennisation et le développement de cette filière locale, respectueuse des ressources en eau.

Un engagement commun reconduit

Ce temps fort s'inscrit dans la poursuite de la dynamique collective initiée en 2021. Depuis la signature du premier contrat, la filière s'est structurée autour d'une démarche responsable. Les œufs, issus de poules nourries avec le soja cultivé localement, ont été commercialisés dans plusieurs magasins U de la région.

> *La production annuelle de soja toasté représente environ 2 300 à 2 700 quintaux, utilisés dans l'alimentation de 150 000 poules pondeuses.*

Le 2 février, agriculteurs, organismes stockeurs, transformateurs, éleveurs et distributeurs ont réaffirmé leur volonté commune de pérenniser cette filière vertueuse, qui contribue à protéger la qualité de l'eau potable. Pour transformer cette ambition en actions, le nouveau contrat s'appuie sur deux principaux objectifs :

- Atteindre 100 hectares cultivés en soja durable de manière pérenne, pour renforcer la souveraineté et la stabilité de la filière.
- Poursuivre un dialogue transparent entre tous les acteurs de la chaîne, maintenir la coopération étroite et développer la capacité d'innovation.

Une filière collective et vertueuse

La filière soja repose sur une approche partenariale globale, allant du champ à l'œuf. Elle implique :

- agriculteurs pour la culture du soja ;
- organismes stockeurs pour la collecte ;
- transformateurs pour le toastage ;
- éleveurs pour l'alimentation des poules pondeuses ;

éleveurs pour l'alimentation des poules pondeuses ;
distributeurs, commercialisation d'œufs sous marque U ;

et des consommateurs, qui contribuent à la préservation de la ressource en eau, en choisissant les œufs issus de la filière.

Cette chaîne vertueuse permet d'allier prix rémunérateur pour le producteur, engagement pluriannuel des acteurs et protection de la qualité de l'eau potable, grâce à un cahier des charges qui encadre des pratiques favorables : désherbage mécanique privilégié, phytosanitaires limités et absence de fertilisation azotée.



Une démarche accompagnée par Eau 17, dans le cadre de son programme Re-Sources



Cette filière a été construite pour protéger les nappes phréatiques, dans un territoire où les captages sont indispensables pour alimenter en eau potable la Charente-Maritime. Eau 17 accompagne cette initiative dans le cadre du programme Re-Sources, qui couvre le territoire Arnoult-Lucérat, de Saintes à Rochefort.

Le syndicat porte plusieurs programmes Re-Sources qui ont pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes menacées par les pollutions diffuses d'origine agricole. Soutenu par l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine, Re-Sources est une démarche multi-partenariale et volontaire qui implique différents acteurs concernés par la protection de la qualité de l'eau.

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex